

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 octobre 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 V. 140 Vœu relatif à la situation du square Suzanne Buisson et de la place Constantin Pecqueur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Considérant que la situation sanitaire, sociale et de tranquillité publique liée à la présence des usagers de drogues désocialisés sur la voie publique demeure préoccupante à Paris ;

Considérant que l'incident récent survenu dans le square Suzanne Buisson, la problématique de la place Constantin Pecqueur et les interpellations des habitants qui ont suivis nous rappellent l'impérieuse nécessité de poursuivre à Paris une politique globale plus intense et innovante en la matière ;

Considérant qu'à Paris, les quartiers comme la Goutte d'Or, à proximité du jardin Eole, du square Marc Seguin, aux abords de la porte de la Chapelle, sur la place Stalingrad, autour des gares de l'Est et du Nord, et aux alentours des Halles, nécessitent une attention toute particulière en matière de prévention, d'accompagnement social et de tranquillité publique liés à la présence d'usagers de drogues désocialisés ;

Considérant que pour accompagner plus efficacement ces personnes en situation de grande exclusion ; une politique globale comprenant de multiples aspects et faisant appel à de nombreux acteurs publics et privés doit être mis en œuvre ;

Considérant que ces situations nécessitent un renforcement et une accélération de politiques transversales et innovantes notamment en associant et coordonnant étroitement les approches et les dispositifs de nature sanitaire, sociale et d'ordre public ;

Sur proposition de l'Exécutif et à l'initiative de Pierre-Yves BOURNAZEL, Roxane DECORTE et des élu(e)s du groupe U.M.P.P.A.,

Emet le vœu :

- que les mesures adéquates pour assurer un suivi et un accompagnement social et sanitaire renforcé auprès des personnes en situation de grande exclusion notamment touchées par les addictions ainsi que les mesures de maintien de la tranquillité sur la voie publique soient prises par les autorités respectivement concernées.